



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**École  
académique  
de la formation  
continue**

**Les dispositifs  
professionnalisants  
en 2<sup>ème</sup> année de  
Master MEEF 1<sup>er</sup>  
degré**

MERCREDI 31 JANVIER 2024

# École académique de la formation continue

Une nouvelle école  
pour accompagner  
votre développement  
professionnel



## ORDRE DU JOUR

- Les dispositifs d'entrée dans le métier
- Les caractéristiques de l'alternance
- Les démarches et les étapes pour préparer son année de M2

MERCREDI 31 JANVIER 2024

## LES DISPOSITIFS D'ENTREE DANS LE METIER LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE STAGES

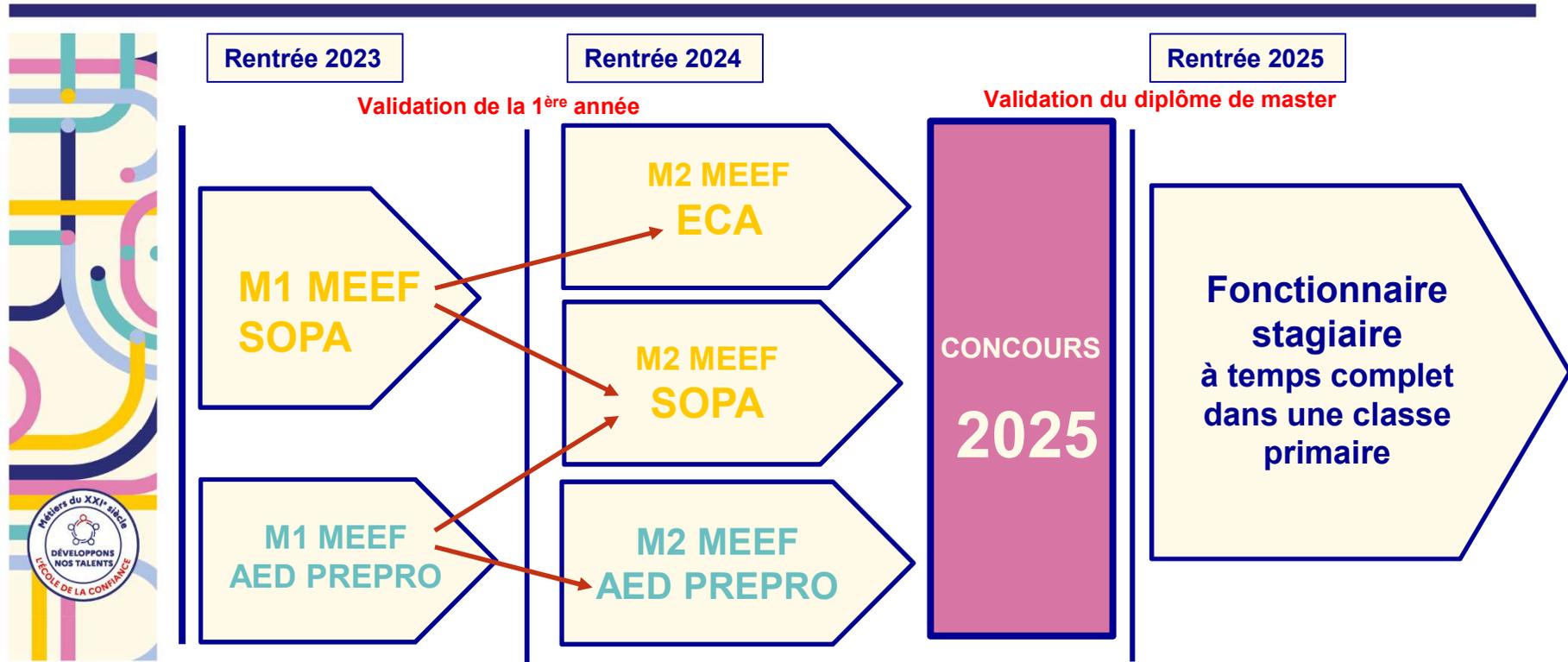


**ECA**  
ÉTUDIANT  
CONTRACTUEL  
ALTERNANT

**SOPA**  
STAGE  
D'OBSERVATION ET  
DE PRATIQUE  
ACCOMPAGNÉE

**AED PREPRO  
M2**  
Assistant d'éducation en  
préprofessionnalisation

## LES DISPOSITIFS D'ENTREE DANS LE METIER LES STAGES DANS LE PARCOURS UNIVERSITAIRE





PROFIL	DISPOSITIF	MISSIONS	QUOTITÉ ET RÉMUNÉRATION
<b>ECA M2</b> Étudiants contractuels alternant	<b>CONTRAT</b> 1 AN	Poste d'enseignant en école	9 heures par semaine 917,33 euros bruts /mois+ ISAE+IR  <b>809 € nets hors REP sur 12 mois</b>
<b>SOPA M2</b> Stage d'observation et de pratique accompagnée	<b>CONVENTION</b> 10 mois	Observation et pratique accompagnée auprès d'un professeur des écoles	9 heures par semaine 324 heures par an  <b>140,94 € nets/mois sur 10 mois</b>
<b>AED M2</b> Assistant d'éducation en préprofessionnalisation	<b>CONTRAT</b> 1 AN	Poste d'enseignant en école	9 heures par semaine 1 318,35 € bruts /mois  <b>1 059,55 € nets hors REP sur 12 mois</b>

## 1- Le contrat ECA Les caractéristiques de l'alternance

- Définition
- Intérêts de l'alternance
- Missions de l'ECA
- Accompagnement des ECA
- Rémunération
- Procédure de recrutement et calendrier



## Définition de l'alternance



- L'alternant est un étudiant qui bénéficie d'un **contrat de travail d'une durée d'un an** du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année de master 2.
- L'alternant n'est pas un contractuel remplaçant, mais **un étudiant en master MEEF 1<sup>er</sup> degré qui se destine aux concours de recrutement des professeurs des écoles.**
- L'expérience professionnelle est **pleinement intégrée au cursus de formation** de l'étudiant.
- Il assure des missions d'enseignement **en pleine responsabilité dans l'école.**
- L'étudiant contractuel alternant **est pleinement intégré dans la vie de l'école.**
- Il effectue **9 heures par semaine sur 36 semaines**, de la rentrée 2024 jusqu'aux congés d'été 2025, hors vacances scolaires

## Intérêt de l'alternance



- La **préparation la plus opérationnelle pour des concours de recrutement** qui valorisent la professionnalisation.
- Une **voie privilégiée** de la formation initiale et de l'entrée dans le métier.
- Une formation intégrée dans un **continuum de formation** (schéma directeur de la formation) :
  - étudiant alternant avant le concours,
  - fonctionnaire stagiaire après le concours,
  - néo-titulaire bénéficiant d'une formation continuée puis d'une formation continue.

## L'affectation des ECA



- Une affectation dans une **école maternelle ou élémentaire**
- **Dans le département du site Inspé** où l'étudiant est inscrit en master **MEEF 1<sup>er</sup> degré**
- En complément d'un enseignant titulaire
- Une affectation en dehors du réseau de l'éducation prioritaire renforcée (REP+) et hors enseignement spécialisé.

## Accompagnement de l'alternance



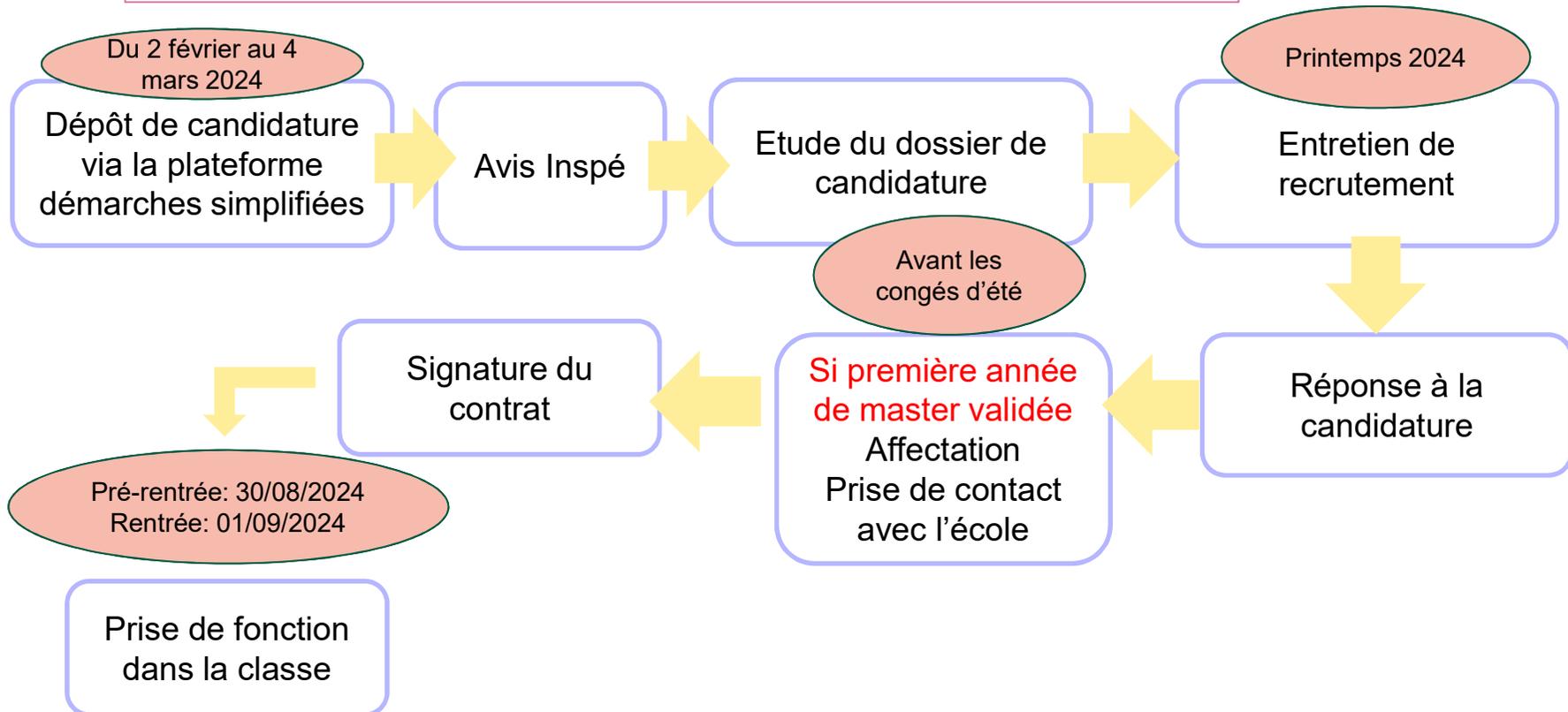
- Des berceaux choisis pour la qualité de leur accueil.
- Un tuteur de terrain.
- Un tuteur à l'Inspé.
- Une coopération renforcée Inspé-Rectorat.
- Un emploi du temps universitaire adapté à l'exercice de ces missions.

## La rémunération d'un étudiant contractuel alternant - ECA

- ❑ Pendant 12 mois, les alternants bénéficient d'une **rémunération mensuelle brute de 917,33 € bruts** à laquelle est ajoutée une fraction de l'indemnité de suivi et accompagnement des élèves (ISAE) et de l'indemnité de résidence (IR), ainsi, le cas échéant de l'indemnité « éducation prioritaire ».
- ❑ La rémunération mensuelle nette minimale est d'environ **809 €**, versée sur **12 mois de septembre 2024 à août 2025**.
- ❑ La rémunération est compatible avec l'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur dans les conditions de droit commun.
- ❑ L'étudiant contractuel alternant conserve la protection sociale dont il est bénéficiaire en qualité d'étudiant dans le cadre de l'assurance maladie.

## Les démarches et les étapes pour préparer son année de M2

Pour les étudiants qui feront la demande d'être ECA



## Des critères explicites pour être retenu comme ECA

- 1) Avis de l'Inspé (en appui sur les stages SOPA du M1)
- 2) Étude de la recevabilité du dossier, seuls les dossiers complets seront pris en compte
- 2) Convocation à un entretien de recrutement avec un IEN
- 3) Lors de l'entretien, les critères suivants sont pris en compte :
  - Motivation du candidat pour le dispositif.
  - Capacité à exercer en responsabilité devant des élèves.
  - Qualité d'expression orale et écrite.
  - Expériences professionnelles et/ou associatives éventuelles.



## 2- Le stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)



Un stage d'une durée de 324 heures sur 36 semaines

Une affectation dans des écoles du département où se situe le site Inspé, dans les classes de maitres d'accueil temporaires, communiquée en septembre 2024

Une convention de stage signée par l'employeur, l'Inspé et l'étudiant

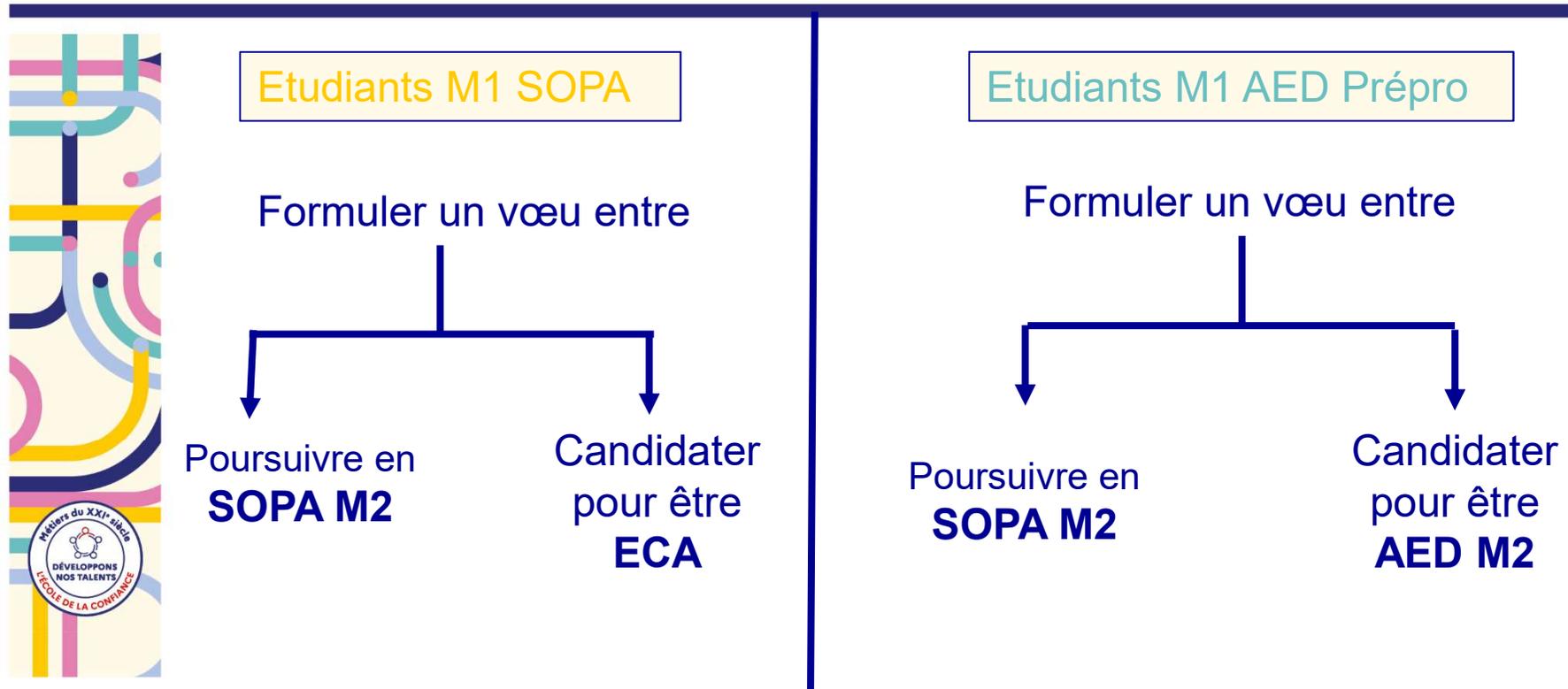
Un gratification de 140,94 € / mois sur 10 mois, de septembre à juin

### 3- Le contrat AED préprofessionnalisation Master 2

- Uniquement pour les étudiants déjà sous contrat AED depuis la L2
- Après avis de l'IEN et de l'Inspé en appui sur le stage en responsabilité du M1
- Un service de 9 heures par semaine dans une école maternelle ou élémentaire du département actuel
- Un changement d'affectation et de tuteur
- Un nouveau contrat d'un an avec le lycée Eiffel de Gagny
- Modalités financières identiques à celle de l'année du Master 1



## En résumé : Les démarches pour préparer son année de M2



## La démarche en ligne : du 2 février au 4 mars 2024

**Tous les étudiants de M1, quel que soit le dispositif choisi, doivent renseigner le formulaire pour faire connaître leur choix de stage.**

Le lien vers la  
plateforme vous  
sera communiqué  
par mail le 2 février

demarches-simplifiees.fr

Connexion Aide

Effectuer  
une démarche  
administrative  
en ligne



- Une plateforme nationale simple et ergonomique
- Une messagerie sécurisée
- Un compte personnel avec une adresse mail et un mot de passe



## Les pièces justificatives à fournir, selon le dispositif choisi :

Les pièces justificatives sont à téléverser dans la plateforme « démarches simplifiées » au format PDF :



ECA	AED M2	SOPA
Pièce d'identité	Pièce d'identité	Pièce d'identité
RIB	RIB	RIB
Carte vitale	Carte vitale	Carte vitale
Relevé notes licence et 1 <sup>er</sup> semestre M1	Relevé notes licence et 1 <sup>er</sup> semestre M1	
Curriculum Vitae		
Lettre de motivation		

## Avez-vous des questions?

Merci de poser vos questions dans le « Chat »

